



Conseil économique et social

Distr. générale
14 décembre 2022

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité du commerce, de l'investissement, des entreprises
et de l'innovation commerciale

Première session

Bangkok et en ligne, 22-24 février 2023

Ordre du jour provisoire annoté*

On trouvera dans le présent document l'ordre du jour provisoire de la première session du Comité du commerce, de l'investissement, des entreprises et de l'innovation commerciale (section I) et les annotations s'y rapportant (section II).

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session :
 - a) Allocutions d'ouverture ;
 - b) Élection du Bureau ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Rendre le commerce en Asie et dans le Pacifique plus compétitif, durable et inclusif.
3. Développer les partenariats public-privé et les réseaux du secteur privé pour accélérer l'action climatique et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
4. Mobiliser l'investissement à impact et l'investissement étranger direct pour le développement durable.
5. Dynamiser l'innovation des entreprises pour un développement inclusif et durable.
6. Promouvoir la coopération régionale dans le domaine des technologies nouvelles et émergentes pour parvenir au développement durable.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa première session.

II. Annotations

1. Ouverture de la session

a) Allocutions d'ouverture

La Secrétaire exécutive, d'autres haut(e)s fonctionnaires et des représentant(e)s des gouvernements prononceront des allocutions d'ouverture.

Le programme de la session sera disponible en ligne à l'adresse suivante : www.unescap.org/events/CTIEBI1-2023.

b) Élection du Bureau

Le Comité élira le (la) Président(e) et les Vice-Président(e)s de la session.

La liste des participant(e)s à la session sera disponible en ligne à l'adresse suivante : www.unescap.org/events/CTIEBI1-2023.

c) Adoption de l'ordre du jour

Documentation

Ordre du jour provisoire (ESCAP/CTIEBI(1)/1/Rev.1)

Ordre du jour provisoire annoté (ESCAP/CTIEBI(1)/1/Add.1)

Annotation

Le Comité examinera et adoptera l'ordre du jour, sous réserve des modifications qui pourraient être jugées nécessaires.

2. Rendre le commerce en Asie et dans le Pacifique plus compétitif, durable et inclusif

Documentation

Rendre le commerce en Asie et dans le Pacifique plus compétitif, durable et inclusif (ESCAP/CTIEBI(1)/2)

Vers un modèle de chapitre sur le commerce en situation de crise pour les accords commerciaux régionaux (ESCAP/CTIEBI(1)/3)

Annotation

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les autres crises survenues ces dernières années ont révélé les faiblesses du commerce international, les pays étant confrontés à des perturbations des chaînes d'approvisionnement, à l'instabilité des coûts de transport et à des difficultés à se procurer des produits essentiels. À l'avenir, à mesure que les pays d'Asie et du Pacifique se rétabliront, il sera essentiel de s'attaquer aux vulnérabilités révélées par la pandémie et de se préparer aux crises futures, notamment à la hausse rapide de l'inflation et la crise climatique.

Dans le document ESCAP/CTIEBI(1)/2, on examine comment le commerce, en tant que moyen incontournable de mise en œuvre du développement durable tel que visé dans l'objectif de développement

durable n° 17, peut être rendu plus compétitif, durable et inclusif à mesure que la région Asie-Pacifique avance et fait face aux défis futurs. On s’y intéresse à la manière dont le commerce peut être mis à profit pour tirer parti des possibilités émergentes offertes par l’économie numérique afin de contribuer à diversifier l’offre commerciale des pays en développement, des pays les moins avancés et des pays ayant des besoins particuliers, grâce au commerce en ligne et à l’intégration numérique. Ce document passe en revue les possibilités et les mesures nécessaires pour rendre le commerce plus respectueux du climat et plus durable, ce qui peut notamment passer par la dématérialisation du commerce et la suppression des obstacles à l’accès au marché des biens et services environnementaux. Il examine également comment on peut tirer parti du commerce au profit des groupes les moins favorisés, tels que les femmes et les microentreprises et petites et moyennes entreprises, en les intégrant dans les chaînes de valeur mondiales et régionales, notamment à l’aide de la coopération régionale.

Le Comité voudra peut-être examiner les questions abordées dans le document, faire part des expériences et des priorités des pays et donner des orientations au secrétariat pour les travaux qu’il mènera à l’avenir au titre du sous-programme.

On trouvera dans le document ESCAP/CTIEBI(1)/3 un chapitre type sur le commerce en situations de crise, qui peut être incorporé aux accords commerciaux existants et futurs, qu’ils soient régionaux ou d’une autre nature. Ce chapitre établit un mécanisme visant à coordonner la réponse aux crises et à promouvoir la coopération en vue de se préparer aux crises futures, et il fournit des informations sur certains droits et certaines obligations en matière de commerce dans les situations de crise, contribuant ainsi à réduire les incertitudes et à maintenir les flux commerciaux pendant les crises. Le Comité est invité à donner son point de vue sur les possibilités d’application de ce chapitre et sur les travaux futurs du secrétariat à l’appui des négociations commerciales.

Le Comité est invité à encourager les membres à partager leurs vues sur certaines de ces questions de politique générale.

3. Développer les partenariats public-privé et les réseaux du secteur privé pour accélérer l’action climatique et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030

Documentation

Développer les partenariats public-privé et les réseaux du secteur privé pour accélérer l’action climatique et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030 (ESCAP/CTIEBI(1)/4)

Strengthening infrastructure financing and public-private partnerships in Asia and the Pacific (ESCAP/CTIEBI(1)/INF/1) (en anglais seulement)

Outcome of the Asia-Pacific Business Forum 2022 (ESCAP/CTIEBI(1)/INF/2) (en anglais seulement)

Annotation

La création de partenariats solides est essentielle pour progresser vers les objectifs de développement durable. Les États continuent à donner l’impulsion nécessaire et à fournir des orientations utiles pour accomplir les progrès voulus dans ce domaine. Néanmoins, les États, et plus largement le

secteur public, ne pourront réaliser des progrès notables qu'en donnant les moyens aux acteurs du secteur privé de s'aligner sur les objectifs de développement durable et de réaliser ensemble les objectifs de développement. Dans toute la région, il existe des exemples de création de partenariats public-privé aux fins de la construction des infrastructures nécessaires à la transformation verte de l'économie. On peut également mentionner des exemples de réseaux et d'initiatives du secteur privé qui aident les entreprises à contribuer à la réalisation des objectifs, notamment en s'engageant à décarboniser et à adopter des principes environnementaux, sociaux et de gouvernance, ainsi qu'à mettre en commun les bonnes pratiques, les résultats positifs et les connaissances au profit des entreprises comme des pays.

Le document ESCAP/CTIEBI(1)/4 donne un aperçu général de la manière dont le secteur privé peut contribuer à l'obtention de meilleurs résultats, aussi bien par l'intermédiaire de partenariats privés que de partenariats public-privé, et présente les activités de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) dans ce domaine. Si l'objectif premier d'une entreprise est d'engranger des bénéfices pour le compte de ses dirigeants, dans la pratique, les dirigeants et les gérants d'entreprise sont motivés par toute une série de facteurs et peuvent notamment souhaiter contribuer à améliorer la situation sociale. Le fait de fournir les bonnes incitations et de créer des partenariats judicieux permet aux entreprises privées d'œuvrer davantage à la réalisation des objectifs de développement durable. Les partenariats en matière d'infrastructures en sont un excellent exemple – en effet, le renforcement des capacités des secteurs public et privé permet à chacun de mieux comprendre la structure des risques, des coûts et des avantages associés aux grands projets, grâce à quoi on peut mobiliser efficacement des ressources en faveur de projets plus transformateurs et plus respectueux de l'environnement.

Dans le cadre de l'examen du document ESCAP/CTIEBI(1)/4, le Comité est invité à donner des orientations sur le rôle que les membres et les membres associés de la CESAP pourraient être amenés à jouer pour tirer parti des initiatives et projets mis en place par les entreprises privées afin d'en faire bénéficier leurs économies et certains secteurs ou filières. La CESAP pourrait faire une large place à ces initiatives et projets dans le cadre du Réseau des entreprises durables de la CESAP et de la mise en œuvre du Pacte vert Asie-Pacifique pour les entreprises, qui a été adopté récemment. Le Comité est également invité à donner des orientations sur les objectifs et les priorités du Réseau d'échanges Asie-Pacifique sur le financement des infrastructures au moyen de partenariats public-privé. En outre, il pourrait envisager d'utiliser ce réseau comme un moyen d'atteindre certains objectifs de développement durable et de le faire concorder avec les activités du Réseau des entreprises durables de la CESAP.

Le Comité souhaitera peut-être formuler des observations sur les activités menées actuellement par les réseaux de partenariat soutenus par la CESAP : le Réseau d'échanges Asie-Pacifique sur le financement des infrastructures au moyen de partenariats public-privé et le Réseau des entreprises durables de la CESAP. Le Comité est par ailleurs invité à indiquer dans quels domaines l'action de ces réseaux peut être renforcée et à recenser les besoins particuliers des membres en ce qui concerne le financement des infrastructures et les contributions du secteur privé au développement durable.

Le Comité sera saisi du document d'information ESCAP/CTIEBI(1)/INF/1, qui porte sur le renforcement du financement des infrastructures et des partenariats public-privé en Asie et dans le Pacifique.

Le Comité sera également saisi du document d'information ESCAP/CTIEBI(1)/INF/2, qui rend compte des résultats du Forum Asie-Pacifique des entreprises de 2022.

4. Mobiliser l'investissement à impact et l'investissement étranger direct pour le développement durable

Documentation

Mobiliser l'investissement à impact et l'investissement étranger direct pour le développement durable (ESCAP/CTIEBI(1)/5)

Annotation

Avant la pandémie de COVID-19, on estimait que les pays en développement de la région Asie-Pacifique auraient besoin d'un investissement annuel supplémentaire de 1 500 milliards de dollars pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030. Dans le contexte de l'après-pandémie, ce chiffre sera probablement beaucoup plus élevé, et les investisseurs du secteur privé sont indispensables pour combler cet écart. Toutefois, pour mobiliser ces investissements, il faudra que les investisseurs modifient leurs pratiques, pour privilégier l'investissement à impact plutôt que l'investissement à but lucratif.

Le document ESCAP/CTIEBI(1)/5 présente dans les grandes lignes les possibilités d'action naissantes qui permettraient de promouvoir l'investissement à impact, en s'inspirant des politiques et pratiques mises en œuvre par les États membres de la CESAP.

Le document ESCAP/CTIEBI(1)/5 s'intéresse particulièrement à l'investissement étranger direct (IED) pour le développement durable, car il s'agit de l'un des plus importants flux financiers à destination des pays en développement. L'IED recèle un potentiel prometteur et inexploité pour donner véritablement les moyens aux pays d'atteindre leurs priorités en matière de développement durable. Cependant, les apports d'IED dans les secteurs clés du développement durable n'ont pas encore repris après la pandémie et restent insuffisants pour répondre aux besoins de financement de la plupart des pays en développement d'Asie et du Pacifique. Encourager les entreprises à orienter leurs investissements transfrontières vers les secteurs prioritaires du développement durable de la région suppose que les pays de destination de la région se mobilisent sur le plan politique et prennent des mesures décisives.

Le document présente également un aperçu des progrès réalisés en matière de flux d'IED dans trois domaines revêtant un intérêt pour le développement durable : les questions de genre, l'économie numérique et les changements climatiques. On y fait le point des grandes tendances et possibilités et des principaux défis en ce qui concerne l'investissement dans ces domaines, puis on y passe en revue les principales mesures que les organismes de promotion de l'investissement de la région peuvent prendre pour attirer, promouvoir et faciliter les investissements ayant un impact sur le développement durable dans les trois domaines mentionnés plus haut.

Le Comité souhaitera peut-être échanger des données d'expérience de divers pays, notamment des pratiques efficaces et des enseignements à retenir, afin de mobiliser les investissements à impact et l'IED pour le développement durable.

Le Comité est aussi invité à définir quel type de soutien le secrétariat doit apporter pour promouvoir l'investissement à impact et l'IED en faveur d'un développement inclusif et durable ; à faire des recommandations au secrétariat pour aller dans ce sens, tant au niveau national que régional ; à déterminer les questions politiques nouvelles et prioritaires liées à ces questions que le secrétariat pourrait aborder plus en détail.

5. Dynamiser l'innovation des entreprises pour un développement inclusif et durable

Documentation

Dynamiser l'innovation des entreprises pour un développement inclusif et durable (ESCAP/CTIEBI(1)/6)

Annotation

Les objectifs de développement durable ont contribué à transformer le mode de fonctionnement des entreprises. Les entreprises commencent à réorienter leurs priorités face à l'évolution des exigences des consommateurs, des investisseurs et de leurs employés. Qui plus est, on voit apparaître des modèles commerciaux novateurs, comme les entreprises sociales et les entreprises inclusives, qui cherchent délibérément à s'attaquer aux enjeux sociaux et environnementaux grâce à des approches fondées sur le marché et à donner à ceux qui se trouvent à la base de la pyramide économique des moyens d'assurer leur subsistance, ainsi qu'à leur fournir des produits et services.

Les gouvernements de la région Asie-Pacifique ont été le fer de lance des politiques visant à favoriser ces innovations portées par les entreprises. Le document ESCAP/CTIEBI(1)/6 donne un aperçu des possibilités d'action naissantes qui permettraient de promouvoir l'innovation des entreprises en faveur d'un développement sans exclusive et durable, en s'inspirant des politiques et pratiques mises en œuvre par les États membres de la CESAP.

En outre, le rôle important que jouent la coopération régionale et la collaboration Sud-Sud dans la promotion de l'innovation des entreprises pour un développement inclusif et durable est examiné dans ce même document.

Le Comité souhaitera peut-être faire état de données d'expériences dans lesquelles on a tiré parti de la coopération nationale et régionale et de la collaboration Sud-Sud pour promouvoir l'innovation commerciale au service d'un développement inclusif et durable, notamment en examinant les pratiques efficaces et les enseignements à retenir de ces expériences.

Le Comité est aussi invité à définir quel type de soutien le secrétariat doit apporter pour contribuer à dynamiser l'innovation des entreprises pour un développement inclusif et durable ; à faire des recommandations au secrétariat sur les moyens de faire progresser l'innovation des entreprises aux fins du développement inclusif et durable, au niveau national comme au niveau régional ; à recenser les questions politiques nouvelles et prioritaires liées à l'innovation des entreprises aux fins du développement inclusif et durable que le secrétariat devrait aborder plus en détail.

6. Promouvoir la coopération régionale dans le domaine des technologies nouvelles et émergentes pour parvenir au développement durable

Documentation

Promouvoir la coopération régionale dans le domaine des technologies nouvelles et émergentes pour parvenir au développement durable (ESCAP/CTIEBI(1)/7)

Annotation

On considère que le développement technologique est un des principaux moteurs du développement durable. Les technologies, en particulier les technologies nouvelles et émergentes, notamment les technologies de la quatrième révolution industrielle telles que l'intelligence artificielle, l'Internet des objets, la robotique, l'apprentissage automatique, la chaîne de blocs, les mégadonnées et autres, ouvrent des perspectives importantes pour lutter contre les changements climatiques et atteindre les objectifs de développement durable. Pour que ces technologies nouvelles et émergentes soient rapidement adoptées et diffusées, il faut pouvoir compter sur des écosystèmes porteurs et des possibilités d'action et des outils viables, ainsi que sur des capacités, des investissements, des modèles d'activité et des partenariats novateurs. La coopération régionale joue un rôle important s'agissant de promouvoir et d'accélérer l'adoption et la diffusion des technologies nouvelles et émergentes.

Le document ESCAP/CTIEBI(1)/7 aborde le rôle de la coopération transfrontière aux fins de l'adoption et la diffusion des technologies nouvelles et émergentes pour le développement durable dans la région Asie-Pacifique, l'accent étant mis sur les changements climatiques. Il examine en particulier le rôle que jouent le renforcement des capacités et le soutien technique dans la promotion de la coopération régionale en matière de technologies nouvelles et émergentes. On y présente aussi un aperçu des activités de renforcement des capacités et de soutien technique fournies par le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie aux États membres entre 2020 et 2022 à cet égard.

Le Comité est invité à faire part des perspectives, des expériences et des bonnes pratiques des pays en ce qui concerne l'adoption et la diffusion réussies de technologies nouvelles et émergentes et à recenser les questions nouvelles et prioritaires susceptibles d'être abordées dans le cadre de la coopération régionale pour soutenir le développement durable dans la région. Le Comité est également invité à donner des orientations sur la promotion de ces technologies dans la région et à indiquer quels types d'activités de renforcement des capacités et de soutien technique pourraient être nécessaires de la part du secrétariat pour faciliter leur adoption et leur diffusion dans le cadre du développement durable et de la lutte contre les changements climatiques.

7. Questions diverses

Le Comité souhaitera peut-être examiner d'autres questions ne relevant d'aucun des points ci-dessus.

8. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa première session

Documentation

Projet de rapport (ESCAP/CTIEBI(1)/L.1)

Annotation

Le Comité examinera et adoptera le rapport sur les travaux de sa première session, lequel sera soumis à la Commission à sa soixante-dix-neuvième session.
